

ECOLE MATERNELLE HENRI BOSCO
Chemin du Pouchon
13111 COUDOUX
04 42 52 02 55

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 16 FEVRIER 2007

Personnes présentes:

Représentant de la municipalité

Mme DAVID, adjointe à la vie sociale

Parents élus

Mme ATLAN-LALANNE
Mme CHANDELIER
Mme CONTE
M. DEBRET
Mme DILLY
Mme HILDEBRANDT
Mme MASSEGLIA

Enseignants

Mme BALZANO (directrice)
Mme DEBES
Mme GODIOT
Mme MARANINCHI
Melle PAOLI
Mme SACHET

ATSEMs

Mme ALEXANDRE
Mme CADET
Mme CHAILLAN
Mme FERAUD
Mme PALAZZO

DDEN (absente, excusée)

Mme MARCHETTO

Mme David souligne qu'elle est présente en remplacement de Mme Dallemagne, l'élue déléguée aux affaires scolaires, sur demande de Monsieur le Maire.
Mme Marchetto a transmis un courrier justifiant son absence.

1. Les nouvelles dispositions

- L'arrivée de Mme Marie CADET, agent des services techniques territorial stagiaire, en poste d'ATSEM sur les classes 1 et 2 à mi-temps. Après le départ de Mme Gastine Florence ce recrutement maintient le contingent de 6 ATSEMs pour l'école.
- L'arrivée de Mme DEGELDER, Auxiliaire de Vie Scolaire, pour favoriser l'intégration d'un nouvel élève de Petite Section. Elle sera présente deux matinées par semaine.
- La directrice rappelle aux quelques familles, dont les enfants de PS ne fréquentent pas encore l'école l'après-midi, qu'une entrée à 15h00 facilite le retour à l'école de ces enfants après la sieste.
- Les résultats du sondage fait auprès des parents sur les dispositifs d'aménagement de la semaine scolaire, sont affichés à l'entrée de l'école. La directrice souligne que, sur la demande des parents élus FCPE, ce sondage a été mis en place au sein du groupe scolaire conjointement par le directeur et la directrice. Les parents, dont les enfants fréquentent la maternelle, se sont prononcés majoritairement pour la semaine à 4 jours. La municipalité suit favorablement cette majorité. De même le conseil d'école approuve à la majorité cette proposition. Les courriers en référé sont transmis à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale pour décision.
- A la demande de Madame la Directrice Générale des Services Municipaux (DGS), les ATSEMs ne participeront plus à la réalisation de desserts dans l'école. Sont évoqués le problème de non conformité des lieux (pas de cuisine homologuée dans l'école) et le cadre de la fonction des ATSEMs (leur charte ne prévoit pas d'activités culinaires). Dorénavant les activités culinaires seront donc exclusivement menées par les enseignantes, suivant les précautions et les restrictions relevées dans la circulaire N° 2002-004 du 03/01/02 parue au Bulletin Officiel du 02/02.

2. Point sur les travaux.

- Passage, à l'école, de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Cette commission a émis un avis favorable. Cependant elle souligne quelques restrictions notamment en ce qui concerne les affichages de papier dans l'école. Afin de réduire ces affichages il est demandé à la municipalité de peindre les supports en liège existants en blanc. Monsieur l'Inspecteur est également sollicité pour apporter des éclaircissements dans cette problématique.
- Les sols souples, sous les divers jeux de la cour, demandés à la rentrée ont été réalisés. La directrice en remercie la mairie et rappelle que ce type d'équipement est en effet onéreux. Par la même il semble urgent de terminer les aménagements de la cour car la terre des pentes du jardin s'amoncelle sur ces nouveaux revêtements et les détériore.
- Pour le reste des travaux, les demandes sont similaires à celles faites lors du dernier Conseil d'Ecole. Mme David nous informe que la rénovation du local à vélos est prévue en 2007 pour un coût de 3000 Euros. De même le problème d'écoulement de la fontaine du stade vers la chaussée sera réglé en 2007.
Mme David prend note, à nouveau, du reste des travaux non encore réalisés, à savoir :
 - Réparer les cabanes de la cour (Agrandir l'ouverture du plancher autour des arbres, restaurer les filets protecteurs).
 - Rénover les auvents extérieurs.
 - Nettoyer et mettre en service les jardinières sur les terrasses des classes.
 - Terminer les murets du jardin.
 - Limer les pointes de la grille du stade.

- La directrice transmet la demande des parents élus PEEP d'obtenir un panneau d'affichage à l'extérieur de l'école. La municipalité ne mettra pas de 3^{ème} panneau. Celui de l'école, plus grand, sera partagé par les deux associations de parents d'élèves. L'école utilisera celui qui est actuellement à la FCPE. Compte tenu des affichages sauvages, la directrice souhaite la mise en place d'une protection sur le panneau concernant l'école.
- La directrice demande également de prévoir le renouvellement du filet, très abîmé, protégeant le bac à sable de la cour.
- En ce qui concerne l'aménagement de la cour du bas, qui se transforme en pataugeoire les jours de pluie, l'option d'un remblaiement naturel est prise. L'école laisse, à la municipalité et aux services techniques compétents, le soin de prévoir et de budgétiser les travaux et le matériel nécessaire pour cela. Ces informations seront rediscutées au prochain CE.
- Fiche sanitaire N°9 : elle concerne la surchauffe des classes. En réponse immédiate à cette fiche la directrice préconise que les radiateurs soient coupés, lorsque cela est possible, que les enfants soient légèrement habillés et que les fenêtres soient ouvertes si besoin. Mme David confirme que l'installation du chauffage sera entièrement revue en même temps que la réalisation de l'extension de l'école maternelle.

3. Point sur les projets menés

- Le projet jardin : L'école est toujours en attente d'une réponse de l'Education Nationale et de la DRAC concernant le financement du projet culturel élaboré. La conseillère pédagogique en Arts Visuels intervient sur l'école et mène un travail photographique avec les élèves de GS et leurs enseignantes sur la mémoire du jardin. Nous attendons également la fin des travaux d'aménagement du lieu (murets à finir, nettoyage des pentes, apport de terre) pour débiter les plantations.
- Le Carnaval : Un mot spécifique concernant le carnaval de la ville sera transmis par l'intermédiaire de l'école sur la demande du comité des fêtes de Coudoux représenté par M. Ventre.
Le carnaval de l'école aura, lui, lieu le 6 avril et portera sur le thème du jeu des sept familles en accord avec le projet d'école. Des informations complémentaires seront diffusées par l'école en temps voulu. En ce qui concerne le goûter prévu en cette occasion les parents élus proposent de faire une commande auprès du boulanger du village avec participation financière des parents ou de négociier, si cela est réalisable, avec la cantine municipale. A partir d'une demande précise Mme David se propose de soumettre cette idée en cantine.
- Activité escalade : Mme David a fait établir plusieurs devis. La location d'un mur sur 5 jours avec l'encadrement prévu coûte environ 3500 euros. Cette activité bénéficierait aux écoles mais aussi aux adolescents de la maison des jeunes et autres associations. Cependant le matériel prospecté semble ne convenir qu'à des enfants d'âge supérieur à 6 ans. Dans ce cas l'école maternelle, initiatrice du projet, ne serait plus concernée. La directrice propose de rentrer en contact avec le Conseiller Pédagogique en EPS pour obtenir d'autres adresses. Sujet à rediscuter au prochain CE.
- Activité danse : Un cycle danse est mené par les enseignantes avec les élèves de GS. Mme Faranda, bénévole, n'interviendra pas cette année à l'école. Une représentation interne à la maternelle aura lieu aux beaux jours.
- Sorties : Le budget « bus » alloué par la municipalité permettra à chaque classe de sortir avant la fin de l'année suivant le projet spécifique de chacune (ferme, zoo, jardin..)

4. Préparation de la rentrée 2007

Les inscriptions débuteront mi-mars. Toutes les informations sont à paraître dans le prochain « Petit Journal » de Coudoux. Ces inscriptions concernent les enfants nés en 2004 et (en liste d'attente) ceux nés dans le premier trimestre 2005.

5. Cantine et périscolaire : questions débattues sur la demande des parents d'élèves.

La DDEN, Mme Marchetto, dans un courrier adressé à l'école afin d'être lu en CE, informe que l'accès à la cantine lui a été interdit par la secrétaire de mairie. Elle n'a donc pu s'y rendre comme elle l'avait proposé au dernier CE. Les parents interrogent la municipalité sur ce refus et disent ne pas être rassurés quant à ce type de décision.

Mme David rappelle être favorable à l'intervention des parents en cantine. Elle propose de rencontrer les parents élus des deux associations fin février afin de définir, avec eux, les modalités de cette mise en place.

Les parents émettent la requête d'une personne supplémentaire pour aider en cantine le temps du repas des enfants de la maternelle. Mme David souligne, chiffres à l'appui, que les effectifs ont baissé au cours de ce premier trimestre et qu'une personne supplémentaire ne s'avère pas nécessaire. Il semblerait intéressant de comparer, par la suite, les chiffres en tenant compte de la période de l'année (fréquentation plus importante en fin plutôt qu'en début d'année scolaire). Mme David fait également un rappel du coût de l'accueil des 0-11 ans pour la ville de Coudoux. Tout confondu (fonctionnement, personnel, entretien des locaux...) la moitié du budget de la municipalité est réservé aux enfants de 0 à 11 ans (Ecoles, Crèche, Associations..) soit en moyenne 2000 euros par enfants et par an.

Les effectifs du périscolaire sont discutés. Les parents parlent d'un encadrement trop faible (2 ATSEMs pour 50 enfants) même si ce nombre ne concerne que les premiers trois quarts d'heure du périscolaire (Ensuite certains enfants sont récupérés par les parents). Les parents soulignent le problème de la vigilance par rapport à ce nombre élevés d'enfants et là aussi de la responsabilité. La FCPE souligne les autres fonctionnements, soumis par exemple à l'agrément « jeunesse et sport », qui supposent un encadrement par les adultes beaucoup plus important.

La directrice rappelle qu'elle signale immédiatement en mairie toute absence d'ATSEM afin que les dispositions soient prises pour conserver un encadrement sécurisé.

La séance est levée à 20h15. La directrice remercie toutes les personnes présentes à ce Conseil d'Ecole. Un apéritif est offert par les parents élus FCPE que nous remercions.

La municipalité :

Les parents élus :

La directrice :